

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT | PARTENAIRE



SALON DES ÉTALONS

DE SPORT

20 - 22 février 2026
Pôle Hippique de Saint-Lô

PRÉSENTATION DU SALON DES ÉTALONS

Le salon des étalons de sport, organisé conjointement par le Pôle Hippique de Saint-Lô et le Stud-Book Selle Français, en partenariat avec l'ONP (Organisation Normandie Poney) et l'ASEP (Association Syndicale des Étalonniers Privés), se déroulera sur 3 jours.

Une demi-journée sera consacrée à la jeune génétique (chevaux et poneys) le vendredi 20 février 2026.

En 2025, près de 180 étalons avaient été présentés sur les 3 jours. Étalons de saut d'obstacles parmi les plus titrés au monde, mais aussi la jeune génétique et une trentaine de poneys ont fait valoir leur look et leur talent pour séduire les éleveurs comme dans un «défilé de mode haute couture».

Le salon des étalons de sport à Saint-Lô est désormais un rassemblement à ne pas manquer. Salon des étalons mais aussi salon professionnel de la filière, l'événement permet aux éleveurs, étalonniers, cavaliers, propriétaires, exposants de se rencontrer. Ce weekend est un lieu où l'on a le privilège de découvrir les dernières tendances en matière de génétique et d'avoir la chance de côtoyer des étalons qu'on imaginait inaccessibles.

Moment prisé par les éleveurs, il est devenu un rendez-vous incontournable de la filière équine. Si les éleveurs apprécient ce salon, c'est «parce qu'on a vraiment l'occasion de pouvoir juger les étalons de près. Quand on ne les voit qu'en concours ou à la télé, on ne se rend pas toujours bien compte de leur modèle ou de leurs aplombs».

Le succès de ce salon ne se dément pas, avec un public qui garnit largement les tribunes. Indéniablement, il est considéré comme le plus grand Salon des Étalons de France et d'Europe.

Rendez-vous sur les terres Normandes les 20, 21 et 22 février 2026 au Pôle Hippique de Saint-Lô !

1.1

LA MANIFESTATION EN CHIFFRES



+170 étalons
présentés en
3 jours



+ 60 exposants



+ 8 000 personnes sur
3 jours



+ 40 000 vues
streaming dans 30 pays
différents



1^{er} salon
d'Europe

PROGRAMME PRÉVISIONNEL SALON DES ÉTALONS 2026



VENDREDI 20 FÉVRIER	SAMEDI 21 FÉVRIER	DIMANCHE 22 FÉVRIER
16h Ouverture officielle du salon	8h30 - 9h45 Warm up poneys (8h30 - 9h) et chevaux (9h - 9h45)	8h30 - 9h30 Petit déjeuner offert aux étalonnières
16h - 17h45 Warm up poneys (16h-16h30) et chevaux (16h45 - 17h45)	10h00 Présentation étalons chevaux	9h - 9h30 Warm up
18h Présentation «jeune génétique» poney et chevaux Présentation des meilleurs 3 ans	12h30 Présentation étalons poneys	9h30 Présentation étalons chevaux
20h30 Soirée Masters l'Éperon des Étalons 4 et 5 chevaux 6 - 7 ans poneys	14h - 19h30 Présentations étalons chevaux 20h30 Épreuve «La nuit des jeunes Sires» by Reverdy 6 ans chevaux (Masters) 7-8 ans chevaux 8 ans et + poneys	10h30 Présentation étalons poneys 11h30 - 15h30 Présentation étalons chevaux 15h30 - 16h30 Présentation des Grands Sire
		16h45 Cocktail de clôture

*Les horaires sont à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction du nombre d'engagés.

Les stands pourront rester ouverts lors des deux soirées sportives.

INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par courrier **avant le 12 janvier 2026** à :

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS 21509
50009 Saint-Lô cedex

Ou par mail à Juliette AUMONT :

juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

INFORMATIONS

Raison sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA :

N° Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Site internet :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Secteur d'activité représenté :

Filière

Equipement/Sellerie

Soins/Alimentation

Autre (précisez)

Marque(s) représentée(s) :

Chaque endroit est conçu pour attirer un maximum de passage et donner une visibilité homogène à tous les exposants. Notre objectif est de vous satisfaire en vous offrant les meilleures conditions de vente et en vous proposant un service de qualité tout au long de l'événement.

Dans chaque formule seront incluses les prestations suivantes :



Branchements électriques 220V



Une connexion internet en wifi



Gardiennage en dehors des heures d'ouvertures
(horaires précisés lors du courrier d'accueil envoyé 10 jours avant le début de l'événement)

DÉSIGNATION	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITÉ	TOTAL
Espace exposant dans le Hall - 3 jours	9m ²	1000,00€	1200,00€		
Espace exposant dans le Hall - 3 jours	7m ²	800,00€	960,00€		
Espace extérieur	1m ²	30,00€	36,00€		

- Les espaces exposants dans le Hall sont attribués en priorité aux étalonniers.
- Un seul module de 9m² possible par entreprise en intérieur.
- L'organisation se réserve le droit de refuser une candidature si le nombre d'exposants déjà retenus dans un même domaine d'activité est jugé suffisant, afin de garantir la diversité et l'équilibre de l'offre proposée aux visiteurs.

VILLAGE EXTÉRIEUR

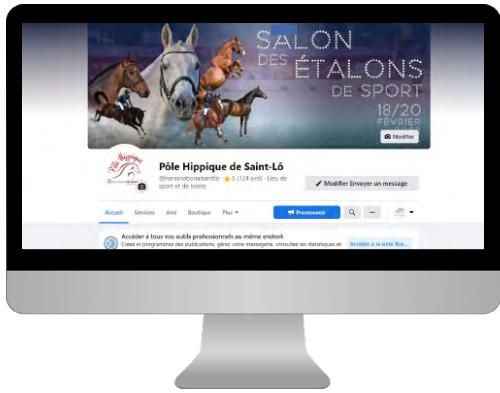
Un village extérieur sera aménagé sur le parking situé juste derrière le Hall du Pôle Hippique. Cet espace, composé de plusieurs foodtrucks ainsi que d'une tente dédiée à la restauration, constituera un pôle de convivialité et de passage incontournable pour les visiteurs. Les exposants qui choisiront un emplacement extérieur bénéficieront ainsi d'une visibilité optimale et seront pleinement intégrés au cœur de l'événement.

Communiquez auprès de nos visiteurs avant l'évènement et bénéficiez d'une visibilité pertinente et adaptée à votre entreprise.

NOUVEAUTÉ 2025 – Pack Prestige Communication clé en main

Cette année, nous lançons un Pack Prestige spécialement conçu pour offrir aux partenaires une visibilité maximale tout au long de l'évènement. Ce dispositif de communication clé en main comprend l'affichage de votre logo sur le tour de piste (sur toute la longueur des tribunes) un pack de visibilité dédié sur nos réseaux sociaux, ainsi que la diffusion de votre logo et de votre vidéo sur l'écran géant.
Un dispositif exclusif pour positionner votre marque au cœur de l'événement et maximiser votre impact auprès du public.

VISIBILITÉ AVANT L'ÉVÉNEMENT



PACK RESEAUX SOCIAUX : 1 publicité (Facebook et Instagram) en amont ou pendant l'évènement (selon votre choix).

(1 photo + 1 logo - Facebook : 400 caractères - Instagram : 200 caractères)



+ 23 500
abonnés



+ 8 500
abonnés

VISIBILITÉ PENDANT L'ÉVÉNEMENT

OBSTACLE SUR LA PISTE : présence de votre obstacle sur la piste pendant la Nuit des Jeunes Sires (samedi soir uniquement). Obstacle à nous fournir avant le 6 février 2026. Barres de 3m - minimum 5 barres et 2 chandeliers - qualité «Prestige» exigée

ÉCRAN GÉANT : présence de votre logo ou vidéo sur l'écran géant installé lors du Salon des Étalons (logo : 4 fois par jour pendant 3 jours - vidéo 60s max - 3 fois par jour pendant 3 jours)

ENCART PUBLICITAIRE : présence de votre publicité au sein du programme du Salon des Étalons de Sport (distribué gratuitement pendant l'événement et consultable en ligne) - format 100x85mm

Nous proposons des plans de communications adaptés à vos besoins et votre structure. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

CHOIX DE VOTRE COMMUNICATION

Pour préparer au mieux la promotion de votre entreprise, merci de nous contacter rapidement en vue de préparer les supports de communication choisis.

TARIFS COMMUNICATION SALON DES ETALONS

DÉSIGNATION	PRIX HT	QUANTITÉ	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL
Pack réseaux sociaux	400,00€				
Obstacle sur la piste	800,00€				
Logo écran géant	300,00€				
Vidéo écran géant	500,00€				
Encart publicitaire programme	300,00€				
PACK PRESTIGE (logo tour de piste - dans la longueur des tribunes + pack réseaux sociaux + logo et vidéo sur écran géant)	1500,00€				

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

- Tout dossier incomplet, erroné ou illisible ne pourra être pris en considération
- Pour être complet, votre dossier doit être accompagné du règlement

RÈGLEMENT :

- Vous recevrez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation 10 jours avant l'évènement
- Une facture acquittée vous sera envoyée après l'évènement

La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation du Salon des Étalons exposées ci-après.

Modalités de règlement :

CHÈQUE (à l'ordre du **Pôle Hippique de Saint-Lô**)
Il sera encaissé à réception.

Banque :

N° du chèque :

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	TOTAL TTC (20% TVA)
Stand exposant 9m ²		1000,00€		
Stand exposant 7m ²		800,00€		
Espace extérieur		30,00€/m ²		
Pack réseaux sociaux		400,00€		
Obstacle sur la piste		800,00€		
Diffusion logo sur écran		300,00€		
Diffusion vidéo sur écran		500,00€		
Encart publicitaire programme		300,00€		
PACK PRESTIGE		1500,00€		
TOTAL				

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) , agissant en qualité de certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation au Salon des Étalons 2026 de Saint-Lô énoncées ci-dessous et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

A :

Date :

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES
Avec la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - PRÉSENTATION

Le Pôle Hippique de Saint-Lô, ci-après désigné «Comité Organisateur», est organisateur de l'événement «Salon des étalons de sport».

Article 2 - DATES ET LIEUX

La manifestation se déroulera : du 20 au 22 février 2026 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

Article 3 - ADMISSION DES EXPOSANTS

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en compte en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Pôle Hippique de Saint-Lô avant le 12 janvier 2026 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants.

Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant.

Article 4 : RESTAURATION

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

Article 5 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Pôle Hippique de Saint-Lô afin de fixer une date et un horaire.

L'installation du stand est réalisée sous l'entièreté de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

Article 6 : TENUE DES STANDS

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, s'il est à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la Manifestation au public.

Article 7 : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure

et électricité 1-2 kw pour toutes les entreprises. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.

L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.

Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

Article 8 : INSCRIPTION AU SALON DES ÉTALONS

Le dossier d'inscription n'est pris en compte que s'il est complet (dossier et règlement). L'exposant devra être à jour de ses règlements auprès du Pôle Hippique de Saint-Lô, pour être accepté au Salon des Etalons 2026. Aucune modification des éléments fournis ne sera acceptée après réception du dossier.

Article 9 : PAIEMENT

Les demandes de participations incomplètes ou non signées ne seront pas considérées. Le règlement sera à régler dès réception de la facture après l'événement. Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation.

Article 10 : HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Excepté les stands étonniers qui seront fermés pendant l'épreuve du Grand Match et du Masters l'Éperon.

Article 11 : ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommage corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 12 : ANNULATION DU CONTRAT

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'organisateur.

11.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :

- annulation réceptionnée avant le 30/01/2026 : 50% du montant total TTC figurant que le bon de commande du dossier d'inscription
- annulation réceptionnée après le 30/01/2026 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

11.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai aux Exposants, les sommes versées au titre du Bon de

Commande.

Article 13 : DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

Article 14 - REGLEMENTATION GENERALE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte générale du Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô. Le fait de fumer dans un lieu à usage collectif en dehors de l'emplacement réservé à cet effet est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 450€. Le fait de vapoter dans un lieu à usage collectif est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 150€. L'accès des animaux, notamment des chiens est interdit dans le Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes. L'organisateur se réserve le droit d'expulser les animaux dont la présence n'est pas admise dans l'enceinte de la manifestation.

Article 15 - DROIT A L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

Article 16 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.



SALON DES ÉTALONS DE SPORT
20 AU 22 FÉVRIER 2026

POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

Informations et contact

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS21509
50009 Saint-Lô cedex

Juliette AUMONT
Tél : 06 75 27 39 83
Email : juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

www.polehippiquestlo.fr

